

Communauté d'Agglomération du Cotentin

Avis au public

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU des Moitiers d'Allonne

Par arrêté n°27/2018 en date du 13 février 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit la première modification simplifiée du PLU des Moitiers d'Allonne.

Par délibération n°2018-036 en date du 15 mars 2018, le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune des Moitiers d'Allonne relative à la modification du règlement écrit et portant sur les dispositions relatives à l'implantation des règles de constructions par rapport aux voies et emprises publiques en cas d'opération d'aménagement en ZAC, lotissement ou constructions groupées en zone urbaine UC et à urbaniser 1 AU du PLU en vigueur.

A cet effet, les pièces du dossier du projet de modification simplifiée du PLU, ainsi que le registre y afférent seront déposés au siège de la communauté d'Agglomération du Cotentin durant 33 jours consécutifs du lundi 3 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et y consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

Durant ce même délai, un exemplaire du dossier susvisé, ainsi qu'un registre subsidiaire seront consultables en mairie des Moitiers d'Allonne :

- Mardi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 10h à 12h
- Vendredi : de 13h30 à 17h30

A l'issue de la mise à disposition du public, le registre principal et le registre subsidiaire seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Des informations relatives au projet de modification simplifiée peuvent être demandées auprès du service planification de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 109, avenue des Prairies, Tourlaville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin – 02.33.88.15.57

Cet avis est mis en ligne sur le site internet de la mairie pendant toute la durée de la procédure de mise à disposition du public : <https://www.lesmoitiersdallonne.com/>

Fait à Valognes,

Le 20/08/2018

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Louis VALENTIN

